



Refus d'utiliser ses permis poids lourds et caces

Par **Hammers2125**, le 27/09/2024 à 22:31

Bonjour,

Je possède mon permis poids lourds et super lourd ainsi que mes caces fenwick manitou nacelle que j'ai acquis par mes propres moyens.

Je ne souhaite plus les utiliser dans la collectivité dans laquelle je suis employé.

Suis-je dans mon droit sachant que mon emploi est un emploi de manutentionnaire et non de chauffeur?

Merci

Par **Cousinnestor**, le 28/09/2024 à 15:24

Hello !

Il faudrait lire votre contrat de travail pour vérifier s'il évoque la nécessité du permis de conduire poids lourds. Pour le CACES c'est plus subtil car au fond ce n'est pas "votre" CACES c'est un test que vous a fait passé votre employeur pour pouvoir vous affecter à votre poste de travail le nécessitant. Refuser le CACES c'est refuser votre poste.

A+